



Montréal, le 6 mars 2015

À titre de membres du Conseil d'administration de la Cinéma-thèque québécoise, nous avons pris connaissance de la lettre ouverte adressée au premier ministre, Monsieur Philippe Couillard et à la ministre de la Culture et des Communications, Madame Hélène David, concernant l'avenir de la Cinéma-thèque québécoise.

Cette lettre reflète une préoccupation importante et une inquiétude légitime quant à l'avenir et au rôle de l'institution; nous y sommes très sensibles.

Nous tenons cependant à apporter les précisions suivantes concernant la situation actuelle. La Cinéma-thèque souffre effectivement d'un sous-financement chronique qui la soumet souvent en danger et la maintient dans un état de précarité qui ne peut continuer.

Depuis maintenant plus de deux ans, le conseil d'administration et la Direction de la Cinéma-thèque travaillent en étroite collaboration afin de trouver une solution permettant à la fois de pérenniser l'institution et lui permettre d'accomplir sa mission de conservation et de diffusion du patrimoine cinématographique québécois et international de façon adéquate.

Une des solutions qui ont été proposées au CA consiste, en effet, à intégrer la Cinéma-thèque à la BAnQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec). Cette hypothèse est explorée au même titre que d'autres solutions actuellement sous étude. Le conseil d'administration et la direction de l'institution ne négligent aucune piste ou approche pouvant mener à une solution. En toute transparence, les membres de la Cinéma-thèque ont été informés de cette démarche exploratoire lors d'une assemblée générale tenue en octobre dernier.

Il est important de préciser qu'en aucun moment il n'y a eu de pression exercée par le gouvernement ou le Ministère de la Culture et des Communications pour forcer un mariage ou pour consommer une union non désirée. Au contraire, les haut-fonctionnaires nous accompagnent de façon respectueuse et proactive dans l'ensemble des démarches entreprises.

Comme conseil d'administration, nous croyons fermement que la solution à long terme réside dans un ensemble de mesures et gestes à poser de façon cohérente afin d'assurer l'avenir et le rayonnement d'une institution dont nous pouvons tous être fiers. Notre rôle consiste à assumer la gouvernance de façon responsable et à mettre tout en œuvre pour assurer la survie de la Cinémathèque. Nous sommes guidés par les grands principes suivants : la préservation de l'identité de la Cinémathèque, le maintien intégral de la mission de conservation et de diffusion du patrimoine, l'accessibilité aux collections, la sauvegarde de son statut muséal et de l'expertise en place, le maintien des collaborations avec les autres institutions similaires.

Encore une fois, en tant que fiduciaires nous ne pouvons négliger aucune piste de solution et la structure démocratique de la Cinémathèque fait en sorte que le conseil d'administration soumettra toute proposition de solution à l'assemblée générale des membres de la Cinémathèque, qui demeure l'instance souveraine à se prononcer sur l'avenir de l'institution.

Le cri du cœur lancé par des membres éminents de la Cinémathèque reflète l'attachement profond à une institution culturelle unique et essentielle à notre cinéma national et nous leur en sommes reconnaissants.

Soyez assurés que nous travaillons avec le seul et unique objectif de maintenir sa mission intacte pour que les prochaines générations puissent elles aussi profiter d'une institution essentielle à notre culture nationale.

Au nom du conseil d'administration.

Louis-Philippe Rochon
Président

